

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS DU PATRIMOINE CULTUREL

La directive « inondation » de 2007 vise explicitement la réduction des conséquences négatives liées aux inondations sur le patrimoine culturel, en établissant un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation. Dans ce contexte, des territoires à risque important d'inondation (TRI) ont été identifiés.

Au début des années 2000, en lien avec la DRAC Centre, l'Établissement public Loire a conduit un inventaire du patrimoine culturel inondable de la Loire moyenne. Dans le prolongement de ce travail, il a repris l'initiative en 2015, en l'élargissant à l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents, également en la ciblant plus particulièrement sur les TRI.

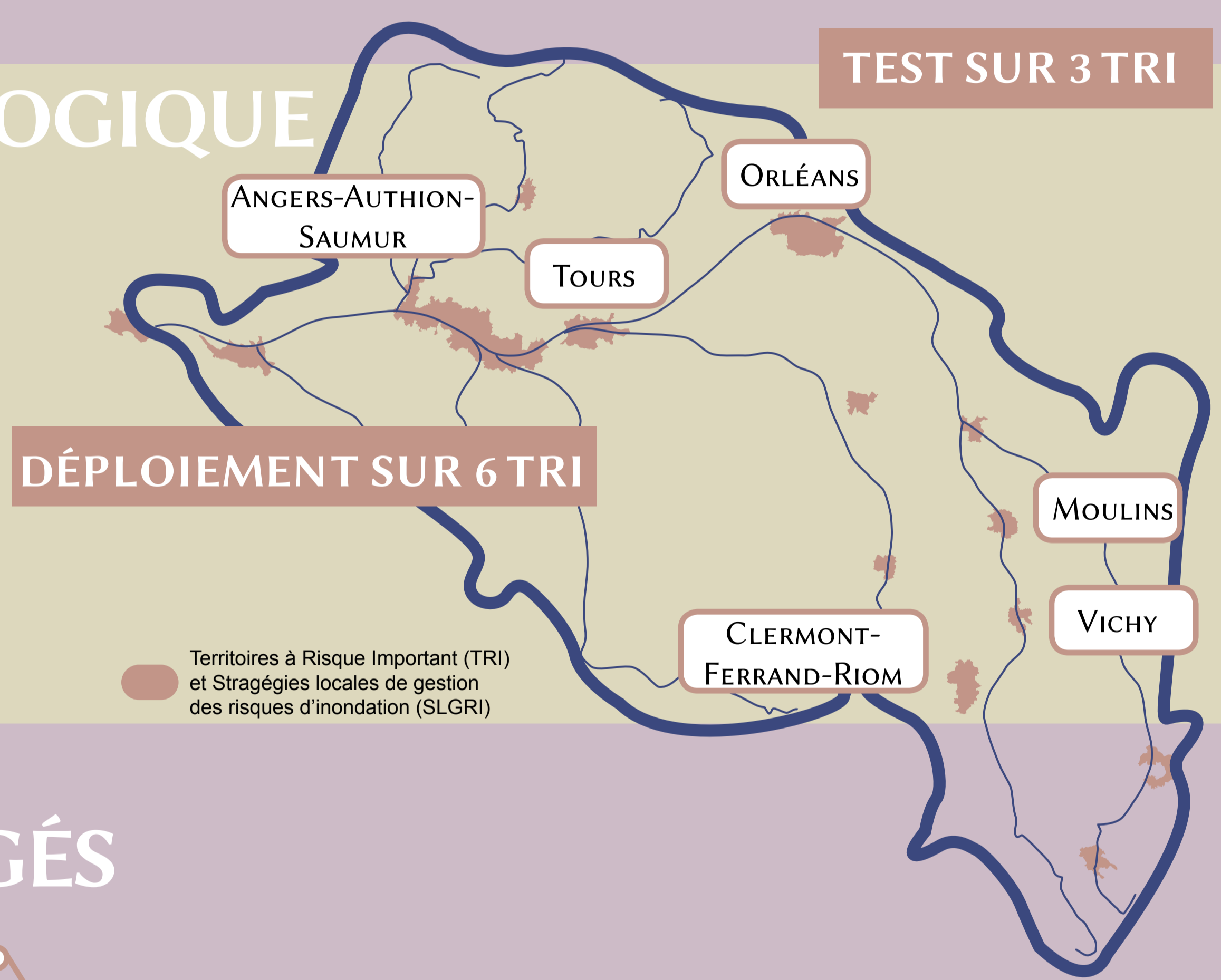
INTÉGRATION DANS LES SLGRI

Le travail réalisé a vocation à s'intégrer aux stratégies locales de gestion du risque inondation. Ces dernières doivent développer un volet sur la gestion de crise, traitant notamment de la vulnérabilité du patrimoine culturel et historique en zone inondable, ainsi que des mesures à prendre en la matière.

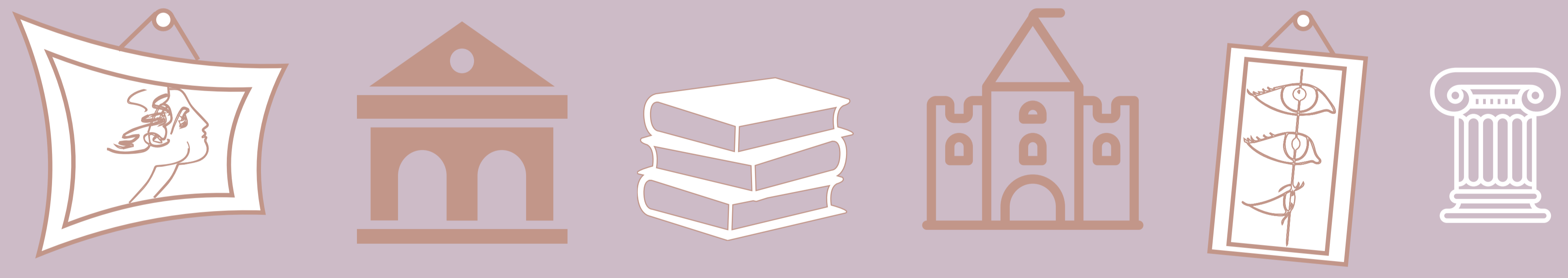
RÉALISATION DE LA PHASE MÉTHODOLOGIQUE

2 OBJECTIFS

- Mise en place d'une méthode d'inventaire du patrimoine exposé au risque d'inondation
- Mise à disposition des gestionnaires d'un outil d'autodiagnostic de vulnérabilité



BIENS PATRIMONIAUX PROTÉGÉS



RÉALISATION DES INVENTAIRES

Systématisation du recensement et de l'évaluation des risques : mise à disposition de l'animateur du TRI de tout le travail amont de la réalisation des autodiagnostics.

La difficulté réside dans le croisement des données et la qualification de la base « patrimoine ». Ce volet des SLGRI, même s'il est identifié et que l'inventaire est à faire, n'est pas toujours prioritaire. Par conséquent, un travail de base de données qui resterait « compliqué » à effectuer pourrait ne pas être réalisé. Il a donc été décidé de le faire en régie, pour le « livrer » à certains TRI dès 2016.

RÉALISATION D'AUTODIAGNOSTICS

Des difficultés levées par anticipation, avec :

- un autodiagnostic facile d'utilisation pour les gestionnaires
- un test sur un panel de biens/sites suffisamment représentatif.

3 ÉTAPES

- RECENSEMENT DU PATRIMOINE :** (ATLAS DU PATRIMOINE, BASES DE DONNÉES TOPO,...)
- COLLECTE DES DONNÉES SUR L'ALÉA INONDATION :** (PPRI, AZI, TRI, ÉTUDES LOCALES,...)
- EVALUATION DES RISQUES :** (DÉFINITION D'UN DEGRÉ D'EXPOSITION, CARTOGRAPHIE DU RISQUE)

AUTODIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ
(DÉFINITION DE SCÉNARIO D'INONDATION, IDENTIFICATION DE MESURES)

PARTENARIAT

En complément du partenariat spécifique avec la Mission Val de Loire – Patrimoine mondial de l'Unesco, un comité de pilotage associe le Comité français du Bouclier Bleu, les Ministères de l'Ecologie (DGPR) et de la Culture (Mission de l'inventaire général du patrimoine culturel), les DDT d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret et du Maine-et-Loire, la DRAC et le Service Patrimoine et Inventaire de la Région Centre Val-de-Loire ainsi que les Agences d'urbanisme d'Orléans, de Tours et d'Angers. Par ailleurs, plusieurs entités sont régulièrement informées de l'avancement de l'opération : OCDE, UNISDR Europe, PNUE Tourisme, Commission européenne et ICOMOS France.

Coût total de l'opération 2015-2016 de l'ordre de 100.000 € TTC